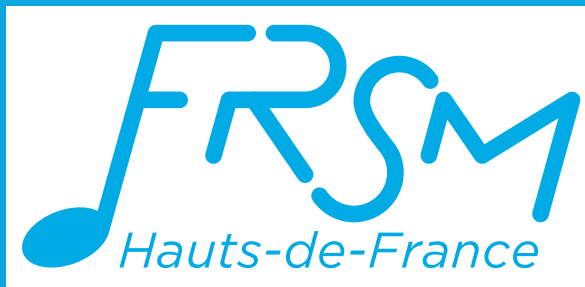




**120 ANS APRÈS,
LE LIVRE MUSICAL DE LA FÉDÉRATION
CONTINUE DE S'ÉCRIRE...**



UNE FÉDÉRATION POUR TOUS



NOS ACTIONS

- Concours collectifs
- Concours individuels
- Examens musicaux
- Formations
- Orchestre des Jeunes (OJF)
- Stages pour jeunes, adultes et direction
- Tubas de Noël
- Le Musicien Fédéré
- Les médailles



Mot du président

C'est avec un immense plaisir et une réelle fierté que je m'adresse à vous par ces lignes pour vous parler de notre Belle et Grande Fédération... cette «Grande Dame» qui nous unit sous sa devise «ART-DÉVOUEMENT-FRATERNITÉ» !

En cette année 2023 nous fêtons ses 120 ans d'existence. En effet elle a été créée en janvier 1903 et c'est quelques jours plus tard, le 8 février, au conservatoire de Lille, qu'a eu lieu une première réunion. Si je déroule rapidement les pages du début de sa vie, nous pourrions écrire : après une jeunesse très dynamique et épanouie où son nombre de sociétés adhérentes n'a cessé d'augmenter, elle connut un premier soubresaut de l'histoire avec la survenue de la «Grande Guerre». Elle se mitra alors en sommeil... , puis reprendra son activité, avant de vivre une nouvelle épreuve avec la seconde guerre mondiale. Tout au long de ce conflit elle résistera et continuera à se mobiliser en organisant tous les ans des examens. En 1960 arrive la naissance des délégations : découpage administratif de la Fédération. Chacune d'elle organise des festivals, des examens fédéraux et confédéraux et différentes activités musicales montrant ainsi toute sa vitalité au plus près des habitants. À Lens en 2003, nous avons fêté le centenaire, dans la ville natale d'Alfred Richart et à Hazebrouck nous avons commémoré la 100^e édition du congrès fédéral. De grandes pages écrites dans le livre de la vie de cette honorable institution.

En 2018 nous avons assisté à une modification majeure au sein de notre association, suite au 106^e congrès d'Outreau, le changement d'appellation, en : Fédération Régionale des Sociétés Musicales Hauts-de-France. Puis cette «Grande Dame» a traversé 2 années très difficiles avec la COVID-19, qui a mis une nouvelle fois en veille une grande partie de ses activités. Cette pandémie a fortement touché le milieu associatif et musical en particulier, en laissant parfois «à terre» de nombreuses sociétés qui n'ont pu reprendre leur activité par faute de moyens ou d'effectifs. La FRSM HDF a souhaité être un élément «moteur» pour relancer la vie associative en cette sortie de crise.

Fort heureusement la vie reprend son cours normal et nous voici de nouveau en marche et en progression. Par nos actions : examens fédéraux et confédéraux, stages 1^{er} - 2^e cycle et OJF (Orchestre des Jeunes de la Fédération), master class, stage de direction, concours individuels (bois et cuivres) pour nos jeunes, concours nationaux et régionaux pour nos ensembles et chœurs, journées chorales, BF en Folie'S et Summer BF festival que nous organisons conjointement avec l'UFF HDF... toutes ces activités mises à votre disposition, vous apportent autant d'opportunités pour participer à la vie musicale en Hauts-de-France.

Cette année sera également un anniversaire avec la 35^e saison de notre OJF que nous fêterons en octobre. Sans oublier nos emblématiques «Tubas de Noël» dont nous venons de célébrer les 30 ans en décembre dernier.

Nous avons plein de projets pour l'avenir, je ne veux pas ici les dévoiler, mais sachez que j'ai mis en place une nouvelle commission : «Musique et Handicap» dont vous trouverez quelques lignes en page intérieure. Je tenais également à souligner que Madame la Ministre de la Culture est à l'écoute de nos préoccupations et que sa récente venue à Gommegnies et notre déplacement parisien à l'occasion de ses vœux avec une représentation musicale Hauts-de-France, sont là pour en témoigner. Je la remercie ainsi que ses services. Je pense également à tous ses prédécesseurs qui ont aussi participé à faire vivre ce mouvement au long de toutes ces années.

Cela fait maintenant 19 ans que je préside aux destinées de notre association. Comme je le signale à chaque fois c'est avant tout un travail d'équipe. J'en profite pour remercier toutes les personnes qui m'entourent, pour le travail accompli et pour leur dévouement à la cause musicale sans oublier notre personnel fédéral Phony & Frédéric.

Enfin un grand merci à nos financeurs : le Conseil Régional Hauts-de-France, le Conseil Départemental du Nord, le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, Jeunesse et sport, La Drac... et à tous ceux qui par un geste nous permettent de continuer cette belle épopée.

Patrick ROBITAILLE
Président de la FRSM HDF

Présentation de la FRSM Hauts-de-France

En janvier 1903, quelques orphéonistes dévoués, désireux de grouper en une fédération amicale les sociétés du Nord/Pas-de-Calais, se réunissent à Lille. Leur but était de concentrer des forces éparses pour acquérir une influence et entreprendre une action auprès des pouvoirs publics.

Une fédération fut créée. Elle répondait à un besoin, puisque, lors de la première réunion le 8 février 1903, au conservatoire de Lille, 286 sociétés musicales des deux départements étaient représentées par 592 délégués. À dater de ce jour, cette puissante association ne cessa de se développer. En août 1914, elle comptait 1078 sociétés réunissant 53182 instrumentistes et chanteurs.

Par décision du 14 mars 1903, le Ministre des Beaux-Arts plaçait sous son haut patronage, la Fédération des Sociétés Musicales du Nord/Pas-de-Calais, dont il était le président d'honneur et MM. les sénateurs et députés du Nord et du Pas-de-Calais, les préfets des deux départements, MM. les directeurs des conservatoires de Paris et de Lille, M. Pares, l'éminent directeur de la musique de la Garde Républicaine et le député Couesnon, président de la Fédération Musicale de France acceptaient le titre de membre d'honneur.

La Fédération a pour but de stimuler l'enseignement de la musique et de récompenser le travail des jeunes afin d'organiser des concours de solistes.

En 1908, 482 instrumentistes et chanteurs étaient inscrits. En 1912, 627. À noter que ces chiffres n'ont jamais été atteints dans aucun concours français ou étranger. Ce furent des tournois de haut niveau et l'on comptait parmi les concurrents de nombreux lauréats des conservatoires de Paris, Lille, Bruxelles, Liège, Roubaix, Mons, Douai, du Mans, etc.

En 1911, elle expose, dans le Palais de l'Économie Sociale à Roubaix, un superbe tableau qui décrit sa marche ascendante. Il s'avère que la Fédération est, à l'époque, le plus important groupement de ce type en Europe. Le jury de l'exposition internationale de Roubaix, lui décernera sa plus haute récompense, le Grand Prix.

Aux expositions universelles de Gand, en 1913, et de Lyon en 1914, elle obtint, malgré le grand nombre de concurrents, une médaille d'or.

Frappée, comme ses sociétés, par la Grande Guerre, la Fédération cessa de fonctionner. Quoique ses archives aient disparu, son comité directeur aussitôt l'Armistice signé, se mit à l'œuvre pour reconstituer l'association, la Fédération revit et prospéra.

Faut-il rappeler la XII^e fête fédérale de Lille, les 14 et 15 août 1920 à l'exposition internationale avec le «Couronnement de la Muse du Peuple» sous la direction du compositeur Gustave Charpentier et la magnifique fête de nuit, couronnée par l'apothéose de la musique.

Les 4 et 5 juin 1922, la Fédération organise avec la municipalité lilloise, un grand concours international où se produisent 122 sociétés et 7500 exécutants.

Pendant la Seconde Guerre Mondiale, la Fédération résiste et continue à se mobiliser pour organiser tous les ans des examens.

En 1960, la Fédération procède à une réforme de ses structures en créant les délégations d'arrondissement, il en existe 21 à ce jour pour les deux départements. Chaque délégation regroupe les sociétés de son arrondissement, elle organise les festivals de musique, les examens fédéraux et confédéraux de l'initial au brevet, donnant ainsi une

preuve d'activité sans cesse accrue et bienfaitante.

En 1977, sous l'impulsion de son président, les concours furent remis à l'honneur.

Depuis cette date la Fédération ne cesse de progresser et de proposer de nouvelles activités musicales comme depuis 2014 avec «BF en FolieS !!!», en collaboration avec l'Union des Fanfares de France, rassemblement de batteries-fanfares autour d'ateliers de formation et depuis 2017 son partenariat avec «Coups de Vents» pour le concours international de composition, ou bien encore l'opération «Harmo» grand spectacle avec la participation d'harmonies, de chorales et d'un chef invité de renommée nationale ou internationale.

En 2018, nous assistons à une modification majeure au sein de l'association, suite à son 106^e congrès d'Outreau : son changement de nom. La Fédération 59/62 devient :

«Fédération Régionale des Sociétés Musicales Hauts-de-France»

Forte de son passé, héritage d'un patrimoine associatif, culturel et musical extraordinaire, la Fédération compte aujourd'hui plusieurs centaines de sociétés affiliées et plus de 37000 musiciens, elle est en outre affiliée à la C.M.F.

Elle propose bon nombre d'activités diverses qui permettent à chacun de pouvoir se former, progresser, échanger ou tout simplement s'amuser, le tout dans des structures adaptées.

Ses actions se caractérisent en autres par la formation des jeunes avec des stages débutant, préparatoire et élémentaire à destination des quelque 7000 élèves fréquentant ses écoles.

Elle accueille environ 3500 candidats aux examens organisés chaque année dans ses délégations. Elle offre des stages de Musique Assistée par Ordinateur (MAO) ou des formations qui s'adressent aux directeurs d'harmonies (DADSM) et chefs de chœur.

Elle organise des concours régionaux annuels «individuel» pour les bois et les cuivres, mais aussi nationaux pour les sociétés musicales : harmonies, fanfares, batteries-fanfares, accordéons ou chorales.

La Fédération c'est aussi son Orchestre des Jeunes (OJF), ensemble composé d'une soixantaine de musiciens qui se réunissent à raison de 3 sessions annuelles et qui donnent bon nombre de récitals.

Sans oublier les fabuleux «Tubas de Noël», formation unique en France et en Europe qui rassemble l'espace d'un week-end avant les fêtes de Noël plus de 500 tubistes pour 2 concerts exceptionnels en, et hors région.

Outre ces nombreuses activités elle diffuse depuis 1921 un journal «Le Musicien Fédéré», qui a fêté son centenaire en 2021, véritable outil de communication qui permet de maintenir et de développer les liens étroits qui unissent tous ses membres, passé sous un format magazine en 2004, complété en 2007 par la création d'un site internet et en 2017 par une page Facebook.

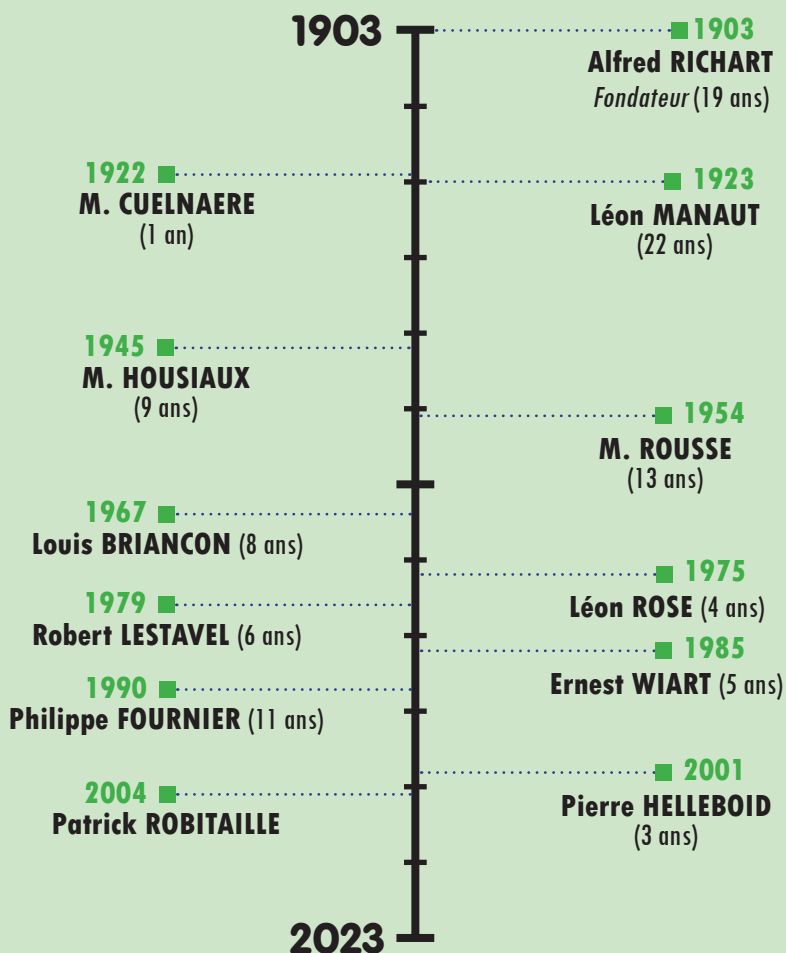
Et c'est dans le même esprit, que la Fédération s'attache tout particulièrement à mettre à l'honneur les sociétaires par des remises de médailles et de diplômes. En cela elle perpétue l'œuvre de ses fondateurs en manifestant à tous les membres des sociétés affiliées, la reconnaissance de la plus grande Fédération musicale de France, portant haut les couleurs de son étendard ceint de cette devise :

«ART – DEVOUEMENT – FRATERNITE»

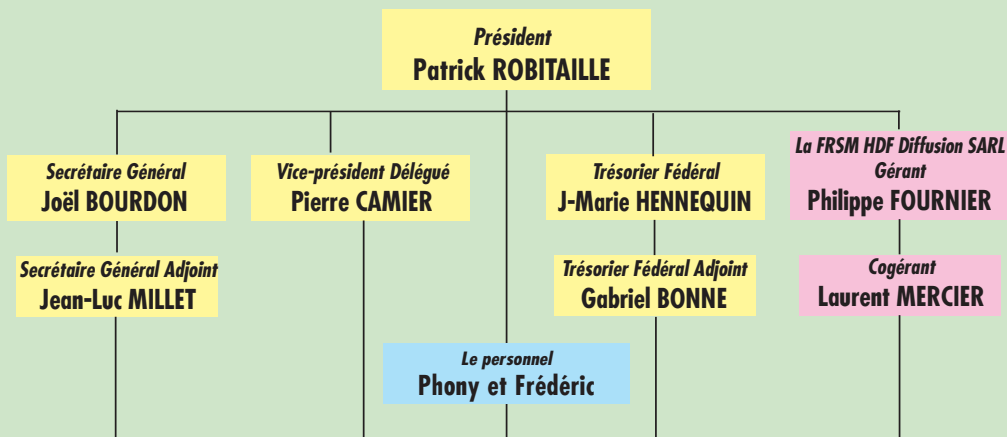
Les présidents de la Fédération d'hier à aujourd'hui...



Alfred Richart
Président fondateur de la Fédération



ORGANIGRAMME 2023



Les vice-présidents départementaux								
NORD Mercier	NORD Waxin	NORD Mouton	PAS-DE-CALAIS Bridaux	PAS-DE-CALAIS Camier	PAS-DE-CALAIS Laurent	OISE Jacquemin	AISNE	SOMME

Les délégations		
NORD (59)		
59.01 James Van Den Bossche 59.02 Laurent Mercier 59.03 Thibaut Waxin 59.04 Thibaut Waxin	59.05 Marie-Laure Carton 59.06 Ludovic Serroux 59.07 Patrice Mouton 59.08 Dominique Lefebvre	59.09 Rudy Platteeuw 59.10 Jean-Paul Deleneuveille 59.11 Bruno Danna 59.22 Jean-Luc Millet
PAS-DE-CALAIS (62)		
62.12 Pierre Camier 62.13 Gabriel Bonne 62.14 J-Marie Hennequin (intérim)	62.15 Judicaël Lagache 62.16 Joël Bourdon 62.17 Bernard Bridaux	62.19 Sébastien Laurent 62.20 Paul Lepecuchelle 62.21 Guy Delattre

Les arrondissements des délégations		
NORD(59)		PAS-DE-CALAIS (62)
59.01 Délégation d'Avesnes 59.02 Délégation de Maubeuge 59.03 Délégation de Cambrai 59.04 Délégation de Douai 59.05 Délégation de Dunkerque 59.06 Délégation de Hazebrouck 59.07 Délégation de Lille 59.08 Délégation de Roubaix/ Villeneuve-d'Ascq	59.09 Délégation de Tourcoing/ Armentières 59.10 Délégation de Secdin/ La Bassée 59.11 Délégation de Valenciennes 59.22 Délégation de Scarpe/ Escaut	62.12 Arras 62.13 Saint-Pol-sur-Ternoise 62.14 Béthune 62.15 Côte d'Opale 62.16 Calais 62.17 Lens 62.19 Val de Lys 62.20 Liévin 62.21 Hénin-Beaumont

Les départements
 AISNE (02)
02 Luc Delatour
OISE (60)
60 Jean-Michel Jacquemin
SOMME (80)
80

Des formations pour tous...

La Fédération porte une attention particulière à la formation des musiciens, garante d'un avenir musical performant. Le regroupement de toutes les formations permet de réaliser l'objectif final qui est d'attirer les musiciens vers une pratique collective qui tend vers l'excellence au sein d'une société musicale et dans un esprit convivial. Ses formations pour la jeunesse en sont un très bel exemple.

La formation des cadres est d'améliorer la qualité musicale des ensembles, quels qu'ils soient, en qualifiant son encadrement et d'amener des chefs à se perfectionner et des futurs directeurs à se former. Celles dédiées pour les harmonies, chorales et batteries-fanfars illustrent cet engagement.

La formation pour la jeunesse

La Fédération Régionale des Sociétés Musicales Hauts-de-France avec ses centaines de sociétés musicales implantées sur le territoire est un véritable vivier de jeunes musiciens prometteurs.

Pour cette jeunesse, La Fédération développe des actions artistiques (nos orchestres) complémentaires à leur investissement au sein de la société d'origine. Nous proposons des sessions de formation d'un niveau de

1^{er} et 2^e cycle et d'un niveau équivalent à une fin de 2^e cycle (minimum) avec l'Orchestre des Jeunes de la Fédération (O.J.F.). Cet ensemble se produit en concerts plusieurs fois par an, en fin de stage.

Grace à ces orchestres le jeune est amené à diversifier son contact avec d'autres familles instrumentales voire découvrir des instruments plus spécifiques (bassons, cors anglais, clarinettes basses...) qu'il ne pourra peut-être pas rencontrer au sein de sa propre société et ainsi évoluer dans une formation équilibrée.

Les élèves sont sociabilisés et encadrés par des professeurs et animateurs tous diplômés. Ils acquièrent une discipline culturelle, le respect de leurs chefs, des enseignants et des autres musiciens qu'ils côtoient. Ils deviennent des sociétaires actifs avec la notion du bien faire, du savoir-faire, du faire savoir. Ils sont les citoyens majeurs de demain.

Il est rappelé que la Fédération est signataire du contrat d'engagement républicain et est agréée «Jeunesse Éducation Populaire» (JEP).

En 2023 : ces stages se dérouleront en février, en avril, juillet et octobre avec un grand concert pour clôturer la 35^e saison de l'O.J.F. et fêter les 120 ans de la Fédération.

Le responsable est le vice-président Bernard Bridaux.





La formation à la direction

La Fédération propose des stages à nos dirigeants de sociétés musicales qui souhaitent un perfectionnement, mais également à d'autres personnes qui recherchent une initiation à cet instrument à part entière, allant du niveau débutant pour l'initiation au niveau perfectionnement qui prépare le diplôme du certificat régional.

Le contenu de la formation s'oriente à la base dans une phase de compréhension de la partition où entrent en jeu les différentes facettes de l'écriture, à savoir : le déchiffrement, l'analyse, l'harmonie, la phraséologie, la palette orchestrale.

La direction d'un orchestre ne s'improvise pas, il reste à faire un long apprentissage de cette pratique

Il faut savoir que cette formation diplômante est validée par un certificat régional de direction des sociétés musicales «option orchestre à vent» et, que pour l'obtention du diplôme les candidats doivent obtenir une moyenne de 10/20 dans chacune des deux catégories d'épreuves. Pour les musiciens qui souhaitent s'adonner à la direction d'orchestre sans qu'ils aient de société à diriger, la Fédération propose pour chacun un orchestre «tutoré» où ce musicien sera en situation réelle et participera en mettant en place une pièce musicale.

En 2023 : Une première session «Stage débutant» s'est déjà déroulée les 21 & 22 janvier à Fouquières-lès-Lens. D'autres sessions de formation sont en cours de déploiement sur tout le territoire des Hauts-de-France. Les 11 et 12 mars ce sera à Aire sur la Lys, une 3^e session est prévue dans l'Avesnois les 14 et 15 mai. Nos stages rencontrent un réel succès, puisqu'il y a plus de demandes que de places ouvertes, ce qui en appellera forcément d'autres !

Les responsables sont le vice-président délégué Pierre Camier et le délégué fédéral Guy Delattre.

La formation spécifique aux chorales et au chant...

Nouvellement créée suite au concours régional – colloques de Fourmies en octobre 2022, la formation des chefs et par extension celles des choristes est l'un des axes importants que la Fédération met en place. Rappelons que le «secteur» a particulièrement souffert de la pandémie et de ses restrictions appliquées au chant et aux chorales. Nous nous devons d'en prendre conscience et d'y apporter notre soutien. C'est chose faite... la voix étant, ne l'oublions pas, un instrument à part entière. Ces journées spécifiques sont destinées aux chœurs et membres qui ont eux aussi un besoin d'évoluer dans un autre environnement vocal.

La Fédération propose dans cette formation un processus de techniques de base du chanteur et son approfondissement. Ceci pour permettre aux sociétés chorales d'obtenir une bonne réalisation d'œuvres de qualité. Avec des exercices vocaux appropriés : comment trouver la liberté de la voix et ainsi avec exac-

titude et efficacité restituer la place de chacun au sein d'un groupe vocal. (Classement des voix). Conforter la prise de conscience concernant : la posture – la respiration – l'appareil phonatoire – les résonateurs – la justesse – le timbre. Technique de préparation à mettre en œuvre pour parfaire les expressions vocales et stylistiques de chacun afin d'aboutir



à la réalisation musicale cohérente d'une pièce à plusieurs voix. Découverte en chacun de ses propres ressources permettant la recherche de l'amélioration du timbre personnel et donnant le moyen dans la progression pédagogique du «pouvoir de la voix» d'aboutir à former un ensemble de qualité.

Encadrées par des animateurs professionnels les journées de formation fonctionnent à plein effectif. Enfin : les évaluations (ou concours) des chorales permettent de mesurer l'impact positif de cette mise en place d'activités vocales.

Depuis 2022, une participation avec la formation du «Chœur des Mineurs Polonais de Douai» permet de proposer un stage de «découverte» à l'art choral.

En 2023 : Une nouvelle participation avec le Chœur des Mineurs Polonais de Douai s'est déroulée du 3 au 5 mars à Douai avec un franc succès. Des journées sont en cours de déploiement sous l'impulsion de nos spécialistes des chorales avec à sa tête Thibaut Waxin, vice-président fédéral et chef de chœur et le président fédéral Patrick Robitaille.

Des contacts et rapprochements sont en cours avec les fédérations «A Cœur Joie» et «Multiphonie» afin de développer des actions et promouvoir les enjeux autour du chant.

Le responsable est le vice-président Thibaut Waxin.

...et pour les batteries-fanfaires

En 2014 s'est conclu un partenariat avec l'Union des Fanfares de France Hauts-de-France qui a donné naissance à «BF en Folie'S !!!» avec comme contenu une formation destinée aux musiciens des batteries-fanfaires et en fin de stage un concert.

Cette session se déroule sur un week-end et s'organise autour d'ateliers animés par des professeurs confirmés pour leurs compétences en la matière. Le stage est encadré par un directeur de renommée qui propose aux participants un programme adapté à ce type de formation. Le tout est



ponctué par un grand concert réunissant tous les musiciens et une formation prestigieuse reconnue nationalement ou internationalement comme la Batterie Fanfare de la Musique des Gardiens de la Paix de la Préfecture de Paris.

En 2023 : La Fédération proposera de venir la rejoindre à la manifestation du «BF Summer Festival», rassemblement estival et festif de batteries-fanfaires. Puis «BF en Folie'S !!!» prendra le relais avec sa session de rentrée en septembre ou octobre. Plusieurs sociétés et villes se sont proposées pour accueillir l'événement.

Les responsables sont le vice-président fédéral Patrice Mouton et le président de l'UFF, Laurent Liégeois.

La formation par les classes de maîtres

Communément appelés «master class», ces expériences sont très enrichissantes car elles font côtoyer des



maîtres en matière musicale et/ou des groupes professionnels avec des élèves d'école de musique ou de sociétés musicales. Ces classes permettent ainsi une visualisation concrète de ce qu'est la vie d'artiste professionnelle et d'échanger sur cet art qu'est la musique. Un dialogue des plus constructifs est ainsi noué entre le monde amateur et celui dit des «pros».

Ces formations sont dispensées depuis 2021 et se déroulent partout sur le territoire suivant les objectifs pédagogiques fixés. Les instruments étudiés sont les bois, les cuivres et les percussions. D'autres instruments, dont la voix sont à l'étude pour une mise en opération future.

En 2023 : Une nouvelle classe voit le jour, celle des percussions. Cette dernière est d'ores et déjà programmée pour la «première» à Courcelles-Lens le 21 mai puis à Bourbourg en octobre.

Le responsable est le vice-président Bernard Bridaux avec le vice-président Thibaut Waxin comme adjoint.

La formation aux nouvelles technologies

N'oubliant pas l'essor des technologies numériques et l'importance de l'ordinateur, devenu «l'outil» que l'on connaît, la Fédération organise des formations de Musique Assistée par Ordinateur (MAO).

Ces périodes sont adaptées pour les «grands élèves», les professeurs des écoles de musique ainsi qu'aux musiciens des sociétés musicales fédérées, de la région Hauts-de-France. Nous proposons des sessions de formation à la carte de 2, 3 ou 4 (ou plus) journées réparties sur plusieurs mois, à contenus variables en fonction du niveau et des vœux des stagiaires.

En 2023 : après 2 saisons d'arrêt dues à la situation sanitaire, des nouvelles propositions sont à l'étude pour faire évoluer la formation et l'adapter plus encore aux nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle.

Le responsable est le président fédéral, Patrick Robitaille.

Des examens musicaux pour tous les niveaux...

Pour les examens, il convient de rappeler que nous sommes la seule Fédération à organiser, à côté des examens de la Confédération Musicale de France, des examens purement régionaux avec un programme spécifique adapté à tous les niveaux. Une société «A» n'aura pas le même effectif et la même aisance qu'une société «B». Soucieuse des attentes du «terrain» et à l'écoute des sociétés de la plus petite à la plus chevronnée, une commission ad hoc se réunit et prépare les épreuves.



Les examens intra-cycles fédéraux

Notre Fédération tient à proposer aux écoles des examens dits «intra-cycles». Ils permettent de positionner les élèves tout au long d'un cursus spécialement adapté. La CMF ne préparant plus ce type d'examen, c'est à une équipe fédérale de bénévoles professionnels, que revient le rôle de concevoir et de mettre en application le programme.

Le cursus fédéral : le 1^{er} cycle

- La Formation Musicale (FM) avec une nomenclature des épreuves en Initial, Débutant 1, Débutant 2, Débutant 3, Préparatoire, Élémentaire, Fin d'Études Fédérales. Le programme paraît dans le Musicien Fédéré. Le programme présente plusieurs matières : théorie, lecture de notes, lecture globale déchiffrée, chant préparé, dictée rythmique (sauf initial).

- La Formation Instrumentale (FI) avec nomenclature des épreuves en Niveaux A, B, C et fin de cycle. Chacun des niveaux A, B, C à l'intérieur du cycle correspond à un niveau susceptible d'être atteint par un élève au cours d'une 1^{ère} année de pratique (A), d'une 2^e année (B) ou d'une 3^e année (C).

Les élèves se présentent donc successivement en 1CFA, 1CFB, puis, 1CFC. Le professeur peut ajouter un niveau probatoire si l'élève n'est pas prêt pour interpréter le morceau 1CFA. Il peut également faire «sauter» une année s'il juge l'élève prêt à le faire.

L'élève peut ainsi, à son rythme, atteindre le niveau fin de 1^{er} cycle en 3 ou 4 ans. C'est le niveau à atteindre en fin de cycle qui est important pour passer dans le cycle suivant.

Le cursus fédéral : le 2^e cycle

L'élève passe là, obligatoirement le 2CFA puis 2CFB puis 2CFC et enfin 2CFF.

Le contrôle continu est possible en FM et FI.

Les examens CMF

Cette commission est également à l'œuvre sur les examens dits «confédéraux». Ces examens, comme le nom l'indique sont préparés en tenant compte des objectifs fixés par la Confédération Musicale de France (CMF) notamment celui de vouloir homogénéiser la qualité des enseignements sur son territoire en proposant un cursus de formation musicale et instrumentale respectant le schéma national d'orientation pédagogique «musique».

Le cursus confédéral : la formation musicale

Les épreuves suivent le programme de la CMF. La dénomination :

- probatoire
- 1^{er} cycle : années A, B, C et fin de cycle
- 2^e cycle : années A, B, C et fin de cycle
- 3^e cycle : années A, B et fin de cycle

Le programme présente plusieurs épreuves : écoute globale, lecture de notes, lecture de rythmes, chant préparé, chant déchiffré.

Le cursus confédéral : la formation instrumentale

Le 1^{er} cycle : Niveaux A, B, C, fin de cycle. Chacun des niveaux A, B, C à l'intérieur du cycle correspond à un niveau susceptible d'être atteint par un élève au cours d'une 1^{ère} année de pratique (A) d'une 2^e année (B) et d'une 3^e année (C).

Les élèves se présentent donc successivement en 1CA, 1CB puis 1CC. Le professeur peut ajouter un niveau probatoire si

l'élève n'est pas prêt pour interpréter le morceau TCA. Il peut également faire «sauter» une année s'il juge l'élève prêt à le faire. L'élève peut ainsi, à son rythme, atteindre le niveau fin de 1^{er} cycle en 3 ou 4 ans. C'est le niveau à atteindre en fin de cycle qui est important pour passer dans le cycle suivant.

Le 2^e cycle : l'élève se présente successivement en 2CA puis 2CB puis 2CC et enfin et obligatoirement en fin de 2^e cycle. Le professeur peut également faire «sauter» une année s'il juge l'élève prêt à le faire. L'élève peut ainsi à son rythme atteindre le niveau fin de 2^e cycle en 3 ou 4 ans. C'est le niveau à atteindre en fin de cycle qui est important pour passer dans le cycle suivant.

Le 3^e cycle : l'élève se présente successivement en 3CA puis 3CB et enfin et obligatoirement en fin de 3^e cycle. Le contrôle continu est possible en FM et FI.

Une qualité dans la préparation et la diffusion des épreuves : l'organisation en centre d'examens

C'est après de long mois de travail que les épreuves sont validées et présentées aux examens.

Dans l'organisation effective, chaque département est découpé sur le territoire en plusieurs délégations. Au nombre de 21 actuellement. La délégation est chargée via son délégué fédéral local qui l'anime, de choisir et de mettre en place un ou plusieurs centres d'examens qui accueilleront les élèves. Ces centres sont soit fédéraux pour les examens du même nom ou confédéraux pour les épreuves confédérales.



Des examinateurs et jurys, à fortes compétences pédagogiques et musicales sont recrutés spécialement pour ces examens qui débutent en mai pour se terminer début juillet. Des « rattrapages » sont susceptibles d'être proposés en cas de nécessité. Ce qui fut le cas lors des années de pandémie active.

Une qualité dans la réalisation des épreuves et le suivi des résultats : une plateforme dédiée de «A» à «Z» et gratuite

Voilà plus de 10 ans que la Fédération a innové dans le traitement automatisé des examens avec la mise en ligne d'un outil informatique dématérialisé totalement gratuit et de gestion des examens de « A à Z ».

Les avantages sont nombreux :

- Gain de temps dans la saisie des élèves (une seule saisie des coordonnées de la société)
- Réinscription automatique des élèves suivant les résultats obtenus l'année précédente
- Saisie unique pour un élève via une interface proposant par un menu déroulant toutes les épreuves classées par niveau
- Épreuves et annales mises en ligne et accessibles par les différents responsables
- Une librairie en accès libre pour les sociétés possédant un compte
- Calcul automatique des droits d'inscriptions à régler et édition d'une facture
- Calcul automatique des moyennes lors des saisies des notes, précision sur la mention obtenue et édition de bulletin de notes
- Facilitation dans l'organisation des centres d'examens avec par exemple un gain de temps pour établir les convocations. Suppression des doubles saisies génératrices d'erreurs
- Sauvegarde automatique sur un serveur : pas de perte de données et archivage facilité
- Gain de papier et de frais d'envois des dossiers parfois assez volumineux

En 2023 : les examens se dérouleront tout au long des mois de mai, juin et début juillet avec regroupement dans les centres d'examens et pour les plus hauts niveaux en centre dit de «l'ascension».

Le responsable est le vice-président Sébastien Laurent, assisté par la commission des examens.

Des concours régionaux pour tous les individuels ou les groupes...

Le musicien pratiquant à l'intérieur d'un ensemble instrumental, le fera d'une part, par loisir et d'autre part, cela lui permettra de s'intégrer dans un groupe en respectant les règles (respect du chef de musique, écoute de son voisin de pupitre...).

Le musicien éprouve un besoin d'émulation et par la même occasion de s'exprimer devant un jury ou un public afin de faire valoir ses compétences musicales sous forme d'autoévaluation, c'est aussi une forme de maîtrise de soi. C'est pourquoi la Fédération a mis en place – à destination des élèves de nos écoles de musique – des concours individuels de bois et de cuivres.

L'exécutant peut aussi exprimer le désir de s'associer dans une formation afin de découvrir le plaisir de jouer en groupe, de partager sa passion avec d'autres personnes de différents horizons (rangs sociaux et mixité). Au même titre qu'il peut éprouver le plaisir de se présenter à un concours individuel, par le biais de sa société ; il a la possibilité de se présenter à des concours collectifs. C'est ainsi que la Fédération, sous l'égide de la Confédération Musicale de France, organise des concours nationaux par genre (harmonies, batteries-fanfars, fanfares, chorales, symphonies, orchestres d'accordéons, brass-band...). La société locale dont il fait partie lui permet également de participer à la vie active de la commune (commémoration, concerts et diverses animations musicales).

Concours individuels pour les jeunes musiciens

Le concours régional de bois Georges Fontaine : Flûte ; Hautbois ; Clarinette ; Basson ; Saxophone. Il se déroule en février-mars à Noeux-les-Mines.

Ce concours rassemble des jeunes musiciens (une soixantaine) issus des sociétés et écoles de musique de la région Hauts-de-France dans des catégories adaptées au niveau des candidats. Les catégories : jeunes talents (niveau 1^{er} cycle), jeunes espoirs (niveau 2^e cycle) et solistes (niveau 3^e cycle). Un concert final de tous les participants et un groupe musical invité est donné en clôture de la journée.



Le concours régional de cuivres : Trompette ; Cornet ; Bugle ; Cor ; Trombone ; Saxhorns ; Tuba. Rencontre nouvellement créée en 2022 qui s'est déroulée à Lambres-lez-Douai. Le concours propose une formule adaptée en cohérence avec nos objectifs. Il rassemble des jeunes musiciens (une soixantaine) des sociétés et écoles de musique de la région Hauts-de-France. À la vue du succès et du nombre de participants ainsi que des résultats probants la manifestation sera reconduite.

Concours pour les groupes : régional et national

- Concours pour harmonies, fanfares, batteries-fanfars & big-bands
- Concours pour chorales & orchestres symphoniques & orchestres d'accordéons

L'évaluation des pratiques se réalise souvent lors de festivals-concours. Il s'agit précisément d'une

évaluation normative par rapport à un répertoire spécifique d'œuvres élaborées par une commission d'experts de la FRSM HDF pour la déclinaison régionale et de la CMF au plan national.



Les concours régionaux : ils s'adressent aux sociétés musicales de la région Hauts-de-France quel qu'en soit le type «harmonie, BF...» ou «chorales». Les grandes directives ont été posées il y a un peu plus d'un an et la première édition a eu lieu en octobre 2022.

Ces concours se veulent avant tout une approche au plus près des structures locales. Comme nous le soulignons plus haut, une société musicale «A» ne sera pas la copie d'une société «B». Afin de «coller» aux attentes, notamment des plus petites structures, rendre possible une évaluation et se confronter à d'autres ensembles de même catégorie permet de se juger, de se jauger, pour in fine parfaire sa qualité musicale et progresser sans pour cela avoir la «pression» d'une épreuve nationale. C'est dans cet esprit que la FRSM HDF a lancé cette initiative, concrétisée l'année dernière. Ce 1^{er} concours à Fourmies a été apprécié par les structures participantes et nous avons eu la chance et l'honneur que des sommités du monde musical puissent y venir et être membres de nos jurys.

Les concours nationaux : Placés sous l'égide de la CMF, ils se réfèrent à un règlement des concours que la CMF a édicté puis modifié en 2018.

Deux niveaux permettent aux sociétés de se positionner

- De la 3^e division à la division «supérieure» : pas d'obligation. Les formations sont libres de se présenter dans la catégorie de leur choix.

- Des divisions Excellence et Honneur : la validité des classements pour les sociétés classées en divisions « excellence » et «honneur» est donné à l'instant «T» à un concours ayant un certain effectif ; c'est-à-dire une photographie le jour «J».

Pour accéder à ces 2 derniers niveaux, il faut avoir obtenu une note de 18/20 en division supérieure.

Notre Fédération peut évaluer une société avant les concours. Cela lui permet d'avoir un avis avant de s'y inscrire. Une équipe de techniciens se déplace sur le territoire Hauts-de-France pour prodiguer tous les conseils nécessaires. Il faut simplement que la société fasse un courrier en proposant 3 dates pour cette audition. Cette forme de conseils ne peut être que bénéfique avant un concours.

En 2023 : après les «retours» positifs quant à la première édition du concours régional, une seconde édition est programmée en octobre de cette année.

Le responsable est le vice-président délégué Pierre Camier

Des actions de valorisations pour tous les musiciens...

Héritiers d'un riche patrimoine musical et vocal que l'on se doit de pérenniser dans un esprit fédéral et selon notre devise

«Art – Dévouement – Fraternité»

Nous produisons sur le territoire diverses actions mettant en valeur le savoir-faire incontestable de la Région, tels les festivals de musique, les initiatives des délégations sous forme de concerts de prestige (invitation de compositeurs & chefs de renom) ou bien encore les prestigieux «Tubas de Noël».

Les festivals

Chaque délégation organise annuellement un festival de musique qui rassemble les sociétés musicales et organise si possible un concert d'ouverture de prestige (en fonction des possibilités financières). Les élus, la population, les parents d'élèves des écoles de musique, la presse y sont conviés.



En 2023 : des festivals sur le territoire placés sous l'égide des délégations et labellisé par la Fédération, ouvrant possiblement à une participation départementale.

Les responsables sont les 21 délégués régionaux : Avesnes-sur-Helpe, Maubeuge, Cambrai et Douai, Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Roubaix-Villeneuve d'Ascq, Tourcoing, Seclin-La Bassée, Valenciennes, Scarpe-Escaut, Arras, St-Pol-sur-Ternoise, Béthune, Côte d'Opale, Calais, Lens, Val de Lys, Liévin et Hénin-Beaumont.

Sans oublier les implantations dans les départements de l'Aisne et de l'Oise.

Les initiatives des délégations

Tout au long de l'année les délégations se veulent les acteurs de terrains pour promouvoir les actions fédérales. Elles organisent des festivals et proposent des activités musicales spécifiques comme celle mise en place tous les 2 ans dans la délégation d'Avesnes sur Helpe : «Harmo». Grand rassemblement thématique de musiciens et de choristes avec un spectacle mis en scène.



En 2023 : la reprise plus prononcée des activités permet de relancer le projet «Harmo». La manifestation demandant une très grosse préparation en amont, verra sa réalisation concrète en 2024 à Avesnes-sur-Helpe avec la participation du célèbre chef et compositeur Belge Bert Appermont. Un nombre important de musiciens et de choristes appartenant à nos sociétés sera mobilisé.

Les responsables sont les délégués fédéraux accompagnés par les membres de leurs bureaux.

Les «Tubas de Noël»

L'une des manifestations «phare» de la Fédération qui rencontre toujours un grand succès... parfois copiée mais jamais égalée !

À l'initiative d'amoureux du tuba et avec la complicité de l'Orchestre National de Lille, les «Tubas de Noël» ont été fondés en 1992 avec pour concept la promotion de cet instrument tout en déclinant un programme basé sur des mélodies de Noël adaptées pour les cuivres ainsi qu'une présentation de qualité inédite «à vivre» avec le plus grand nombre.

Immédiatement séduits, les responsables de la Fédération de l'époque s'investissent pleinement dans le projet auquel viendront se greffer ses partenaires privilégiés : le Conseil Régional et les Conseils Généraux. Il s'agit alors de l'un des rassemblements musicaux incontournables des fêtes de fin d'année au sein de la région.

C'est donc sur la célèbre «Grand'place» ayant revêtu pour l'occasion ses plus beaux atours que Lille a pu entendre les premières notes de cet orchestre improbable dont certains musiciens n'hésitent pas à se rendre jusque dans la légendaire «grande roue» pour y jouer.

Au fil des ans, le répertoire s'étoffe et de nouveaux musiciens et instruments (hélicons, saxhorns, euphoniums, soubassophones) se mêlent à la fête qui gagne en popularité, traversant rapidement les frontières régionales pour se rendre en Belgique en 1998.



Mais l'orchestre des «Tubas de Noël» est loin de s'arrêter puisqu'il ira jouer au-delà des frontières, notamment à Canterbury ou le Grand-Duché (Luxembourg). En France, l'engouement portera jusqu'à Compiègne, Metz ou Paris où ils se produiront sur les marches du Sacré Cœur (Montmartre), «Michou», le célèbre tenancier du cabaret éponyme prenant même la baguette, leur faisant honneur de sa présence.

Uniques et magiques, les «Tubas de Noël» reflètent remarquablement bien la devise de la Fédération et rassemblent aujourd'hui des esthètes des quatre coins de la France mais aussi de l'Europe.

C'est ainsi que nous avons déjà accueilli des tubistes venus de la Nièvre, de l'Aquitaine, de l'Oise, des Vosges ou «à l'international» d'Outre-Rhin ou d'Outre-Quévrain.

Preuve d'un engouement qui ne se dément pas, la manifestation est retenue actuellement jusque 2025.

En 2022, ce sont deux villes qui ont accueilli cette grande manifestation musicale et festive : Berck-sur-Mer et Hazebrouck.

En 2023 : Les « Tubas » de Noël se dérouleront les 16 et 17 décembre respectivement à Audruicq et Noyelles Godault.

Le responsable est le vice-président délégué, Pierre Camier, assisté des membres de la commission ad'hoc.

Des partenariats et autres activités avec tous les acteurs musicaux en Hauts de France...

Dans un contexte évoluant sans cesse, tant d'un point de vue sociétal que financier, l'ouverture au monde qui nous entoure est de plus en plus nécessaire. Par sa forte implantation locale et ses compétences reconnues depuis 1903, la Fédération Régionale des Sociétés Musicales Hauts-de-France s'est investie avec des partenaires pour compléter son offre musicale.

Les partenariats

Avec l'UFF (Union des Fanfares de France) : l'un de nos partenaires privilégiés et «historique». En effet voilà plus de 10 ans que nous sommes conjointement orientés vers des objectifs communs avec des réalisations très concrètes : création d'un portail dédié aux examens, mise en ligne du portail internet dit «général» et les rencontres annuelles «BF en FolieS !!!».

Avec les autres acteurs régionaux : d'autres partenariats comme avec l'association «Coups de Vents», le CRD du Calcais ont été noués mais les difficultés rencontrées par le milieu musical lors des années précédentes n'ont pas permis malheureusement d'atteindre tous les objectifs fixés.

En 2023 : la rencontre estivale et festive «BF Summer Festival» se déroulera à Leforest le 17 juin 2023 et «BF en Folie'S !!!» en septembre ou octobre. En 2022, le volet formation s'était déroulé à Santes avec un accueil par la batterie-fanfare locale.

Les responsables sont le vice-président fédéral Patrice Mouton avec les partenaires.

Autres activités

Elles se manifestent au travers de l'Interfédération, de la dynamique de réseau et du volet consacré au handicap.

Interfédération

L'Interfédération est un collectif constitué des fédérations musicales de pratique musicale en amateur à portée régionale, soit :

- La Fédération Régionale des Sociétés Musicales Hauts-de-France (FRSM HDF), affiliée à la CMF
- La Confédération Musicale de France Hauts-de-France (CMF HDF), affiliée à la CMF
- La Confédération Française des Batteries et Fanfares Hauts-de-France (CFB&F HDF), affiliée à la CFB&F
- La Fédération Hauts-de-France de l'Union des Fanfares de France (UFF HDF), affiliée à l'UFEM

La pratique en amateur des harmonies et fanfares telle que nous la connaissons fait suite au mouvement orphéonique et se structure tout d'abord dans les années 1900 dans le contexte de la loi de 1901 régissant le statut des associations, puis au cours du XX^e siècle.

De ce mouvement naissent la Confédération Musicale de France (CMF) dès 1896, la Fédération Sportive et Culturelle de France (1898), l'Union des Fanfares et Ensembles Musicaux de France (UFF/UFEM) en 1906 et la Confédération Française des Batteries et Fanfares (CFB&F) en 1982.

De ces fédérations nationales émanent, ou se rattachent, des fédérations régionales appelées à mettre en œuvre le programme musical de leurs fédérations respectives selon le principe de subsidiarité. Aujourd'hui, ces fédérations musicales à portée régionale dans les Hauts-de-France sont au nombre de quatre. Il n'existe plus à ce jour d'instance régionale de la FSCF agissant dans le champ culturel (la structure régionale demeure dans le champ sportif).

S'il faut noter que les batteries-fanfares et harmonies sont un dénominateur commun à l'ensemble de ces fédérations musicales régionales, certaines fédérations rassemblent également des écoles de musique, des chorales voire d'autres ensembles (accordéons, instruments traditionnels, ...)



Conscientes, au-delà de leur diversité et de leurs caractéristiques qui leur sont propres, de devoir agir en front commun sur les enjeux fondamentaux de la pratique en amateur, les fédérations musicales nationales entament un dialogue interfédéral dès 2004 qui se caractérise par l'institution de la CAMPA (Coordination des Associations Musicales de Pratiques en Amateur).

En région, le dialogue informel entre fédérations musicales régionales est en place depuis les années 2010 et devient plus particulièrement actif notamment lors de la crise du COVID.

À la mise en place du Plan Fanfare en 2021, l'Interfédération ainsi constituée devient naturellement et de fait l'interlocuteur unique de la DRAC et met en œuvre un dispositif adapté en Hauts-de-France en raison du nombre d'harmonies et fanfares présentes sur le territoire.

En 2023 : poursuite des échanges entre les fédérations sur les problématiques communes. Renouvellement du «Plan Fanfare» avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Hauts-de-France.

Les responsables sont les 4 présidents des fédérations musicales à portée régionale en liaison avec le directeur et les services de la DRAC des Hauts-de-France.

La dynamique de réseau

Ce programme se caractérise par de la prise d'appui sur des structures culturelles intéressées et volontaires incarnant une mission (pluriannuelle et pour une aire de rayonnement précise : régionale, départementale, infra territoriale...) pour conduire des démarches les amenant à avoir un rôle de ressources et d'accompagnement en faveur de l'une ou l'autre des nombreuses politiques d'action culturelle et/ou d'éducation artistique et culturelle portées par le Ministère de la Culture.

Avec comme objectifs de la développer, de la démultiplier, de la conforter, de la doter d'un plus grand caractère de proximité, et contribuer ainsi à faire naître des nouveaux projets portés par les différents acteurs de son aire de rayonnement qu'elle aura ainsi pu informer ou accompagner, voire former.

La FRSM HDF avec le président fédéral Patrick Robitaille, le vice-président fédéral Patrice Mouton et le secrétaire général Joël Bourdon sont au sein de l'Interfédération et participent à cette dynamique de réseau.

En 2023 : la dynamique de réseau est passée en phase active au mois de mars. Pour se faire, un recrutement a été réalisé et la mission dévolue sera active avec dans une première approche, un état des lieux, des besoins, proposition d'offres de formation, de la mise en commun de bonnes pratiques, des temps d'animation, de la production de ressources, du partage d'outils, du conseil, en favorisant l'innovation et les expérimentations, etc... pour les pratiques en amateurs des structures présentes au sein des fédérations musicales régionales ou non fédérées. Deux autres phases seront déployées dans les mois à venir.

À propos du handicap : nouvelle commission de travail mis en place par le président fédéral Patrick Robitaille

La musique est un moyen privilégié de s'exprimer à travers un geste, une émotion, une vocalisation, une expression personnelle. Prendre du plaisir à la pratiquer et mettre celle-ci à la portée de tous, voilà les objectifs de cette nouvelle commission «Musique et Handicap». Le désir de participer et de produire «quelque chose» de musical, peut devenir une motivation pour contrôler les émotions. Avec de la musique, un grand nombre de personnes handicapées bénéficient également d'un effet positif sur l'estime de soi.

D'un point de vue thérapeutique, la musique présente de nombreux avantages pour les personnes handicapées. Il s'agit bien sûr d'un outil d'apprentissage important. Une partie des bénéfices vient du fait que pour guérir ou soulager une maladie, le soin par la musique peut être plus agréable et plus bénéfique que sans elle.

Après la seconde guerre mondiale, une nouvelle profession voit le jour : la musicothérapie. Les types et les méthodes de musicothérapie ont eu un impact profond, avec des effets dans des contextes variés. Utilisée conjointement avec les thérapies traditionnelles, cette discipline offre une variété d'avantages qui ne sera pas développée ici.

Propos du président fédéral, Patrick Robitaille : «Par mon expérience professionnelle dans mon ancienne école de musique, j'ai moi-même été au contact de la musique et de l'handicap pour un élève non voyant. Je peux vous dire qu'enseigner à une personne handicapée, l'intervenant doit être préparé et formé.

Ce sera peut-être aussi une mission pour notre Fédération... suite à l'arrivée du nouveau délégué Judicaël Lagache, lui-même professionnellement dans ce milieu, j'ai souhaité constituer un groupe de travail, afin de bâtir des pistes de travail, car le Handicap est un domaine vaste et je ne veux pas m'éparpiller et en fait ne rien apporter de concret. Il faudra probablement faire des choix... Lors de mes différents déplacements fédéraux sur le territoire, j'ai pu constituer un groupe de travail, tous d'accord pour m'accompagner dans cette mission.»



LE MUSICIEN FÉDÉRÉ

Le Musicien Fédéré est né sous l'impulsion d'Alfred Richart

Non dépourvu d'une expérience journalistique puisqu'ancien collaborateur et rédacteur assidu à l'Echo du Nord pour qui il écrivait sous pseudonyme le « Bulletin Orphéonique » et la « Correspondance Orphéonique », Alfred Richart, fondateur et président emblématique de la Fédération Régionale des Sociétés Musicales du Nord / Pas-de-Calais propose en 1920 la création d'un organe de presse visant à devenir l'intermédiaire entre la Fédération et les musiciens fédérés, d'où son nom.

Dès l'année suivante la publication du premier Musicien Fédéré est lancée, et ce, pour une publication mensuelle (tous les 15 du mois) avant qu'elle ne devienne bimestrielle à partir de 1937. Ce tout premier numéro accueillit d'ailleurs un article à propos de la convention passée entre la Fédération et la SACEM. Le secrétaire de la Fédération, Fanyau, abordera le sujet de la création du journal quelques mois plus tard en des termes élogieux : *« Vous avez salué la naissance de notre organe Le Musicien Fédéré, dont vous avez voté la création il y a un an, et qui se fait en dehors de toute idée politique, le défenseur de nos intérêts communs. Votre journal vivra car il a pour principe de s'abstenir de toute polémique dissolvante, et, se bornant à soutenir la cause de l'art musical seul, il n'aura pour guide que la justice et la vérité ».*

Alfred Richart était également réputé pour la rédaction de ses éditos au style enflammé qui défendaient les pratiques musicales populaires, mais aussi la nécessité d'une diffusion à plus large échelle de la musique (campagnes, écoles), notamment en n'hésitant pas à interpellier les politiques afin d'obtenir une réduction sur les chemins de fer. Président du Comité de l'Œuvre de la Reconstitution des Musiques françaises sinistrées, il va proposer une série d'articles de fond d'une part à la question des dommages de guerre, et, d'autre part, à une enquête sur les pertes matérielles subies par les sociétés musicales.

Reconnu pour son aura, il a su s'entourer de personnalités musicales et politiques éminentes dont l'inspecteur de la Musique, Alfred Bruneau (ami intime d'Emile Zola) venu à quatre reprises dans la Région entre 1920 et 1931.

Après trois mois de publication, Alfred Richart se félicite de l'accueil rencontré par le journal et note que *« plusieurs membres promettent leur collaboration régulière et émettent le vœu que chaque société se fasse un devoir de récolter au moins 4 abonnements nouveaux »* (amis et musiciens...).

15 ans après sa création, les recettes du Musicien Fédéré sont de 15245 francs, impliquant qu'à 5 francs l'abonnement, on peut estimer que le tirage devait être d'environ 3 000 exemplaires, ce qui n'est pas si éloigné des chiffres actuels.

Au fil des années, le Musicien Fédéré a su évoluer au gré des modes journalistiques, se pliant aux désirs et aux habitudes de ses lecteurs sans avoir à se démoder. Ainsi, s'il était publié sous un format A3 de 8 pages au cours des années 30, il est devenu une revue autour de 1982 en passant au format A4. Les années 80 sont d'ailleurs synonyme de changements pour le Musicien Fédéré, qui, sous l'impulsion de son rédacteur en chef de l'époque, Florent Lemire (compositeur de la Marche de la Fédération) va s'étoffer, passant de 8 à 12 pages. Cependant, puisque rien ne dure, le Musicien Fédéré retrouvera le format journal à la fin des années 80 avant de retrouver son format actuel dans les premières années du troisième millénaire. La couleur apparaîtra quant à elle seulement au milieu des années 90.

Dès le départ, les pages intérieures vont laisser libre expression aux œuvres de fiction. Ainsi, le boxeur Geor-



23
87

Art - Dévouement - Fraternité

ges Carpentier va y publier en feuilleton une scène militaire intitulée «Candidat à la musique». L'année suivante (1922), le directeur de l'école de Musique de Calais, Emile Camys va proposer un feuilleton mémorable : «Histoire triste et véridique d'un pauvre violon», qui va être suivi en 1924 de «Mémoires d'un bidet de bois mélomane». L'actualité des sociétés musicales ne sera évidemment pas oubliée puisqu'elle occupe entièrement la troisième page, la dernière étant réservée aux annonceurs désireux de publier leurs réclames tout en soutenant le journal.

Au cours du cinquième numéro apparaît un encadré central intitulé «Ce qu'il faut faire» afin de rappeler aux sociétaires les échéances à venir (participation aux œuvres sociales...). Annonces et comptes-rendus des congrès, fêtes fédérales annuelles et présences de personnalités tels que Léon Bérard, Ministre de l'Instruction Publique et du Maréchal Pétain au XII^e Congrès de Boulogne-sur-Mer, mais aussi la présence des compositeurs Gustave Charpentier venu diriger son Couronnement de la Muse au XXII^e Congrès de Somain, et d'Albert Roussel lors du XXVII^e Congrès de Lille s'y trouvent également.

L'année 1923 marque un tournant dans le contenu du journal puisqu'elle va voir l'apparition de biographies de compositeurs et musiciens tels que Edouard Lalo ou Adolphe Sax ainsi que des portraits de musiciens professionnels issus de la Région. A partir du n° 25, le docteur Guyot publie quant à lui une série de causeries médicales autour de thèmes divers (nerfs des musiciens, le cerveau de Wagner, la musique thérapeutique, la musique au berceau) qui seront réutilisés au cours des années 30 en raison d'un manque cruel d'articles de fond.

Ces dernières innoveront tout de même en proposant des notices sur des œuvres classiques du répertoire des harmonies ainsi que des notices donnant quelques conseils d'interprétation bien utiles aux chefs d'orchestres amateurs. Ainsi, jusqu'à la guerre, la revue reste le reflet vivant de la musique régionale et de l'histoire, petites et grandes de nos harmonies.

Et si l'humour qui était au cœur des premières publications à l'image des chroniques ch'ti d'Auguste Labbe, dit César Latulpe, a été mis de côté au fil des ans, Florent Lemire au début des années 1980 va le remettre au goût du jour en réintroduisant les blagues ch'ti ainsi qu'en proposant des dessins humoristiques. Il y introduira également des mots croisés.

Puis plus proche de nous, Philippe Fournier en deviendra l'un des rédacteurs en chef emblématique. Il s'attache à créer un meilleur ordonnancement du journal en introduisant et pérennisant des rubriques (dont certaines existent toujours !). Il instaure également une diffusion beaucoup plus large : Le Musicien Fédéré sera dorénavant expédié à tous les conseillers généraux et régionaux ainsi qu'à toutes les autres institutions et fédérations de France faisant ainsi mieux connaître la Fédération et son rayonnement.

Le journal, lien institutionnel entre la Fédération et les musiciens et sociétés, devenait aussi et ainsi un lien fort avec les élus, avec les autres fédérations et institutions.

Puis Philippe Fournier quittera ses fonctions pour devenir président fédéral... mais la «marche en avant» de la revue devenue un bimestriel, au format magazine, tout en évoluant dans son contenu et épousant les tendances journalistiques, continuera... pour en 2021 fêter son centenaire !

Ces «histoires» du Musicien Fédéré nous permettent de mettre en lumière plus d'un siècle de vie musicale dans notre Région. Un patrimoine rédactionnel et culturel inestimable...

Son comité de rédaction est constitué de : Patrick Robitaille actuel directeur de la publication, Philippe Fournier devenu gérant de la FRSM HDF diffusion SARL (un retour aux sources...), Laurent Mercier, cogérant, Jean Pepek rédacteur en chef, Jean-Marie Hennequin, Chantal Bécue et Joël Bourdon.

L'édition est assurée par la «SARL» qui s'est entourée de Cré@ Repro pour la composition, le montage et le routage ainsi que d'un imprimeur.



Les médailles

Depuis sa création en 1903, la Fédération Régionale des Sociétés Musicales du Nord Pas-de-Calais a toujours été désireuse de récompenser les musiciens méritants, et s'est attachée dès ses premières années d'existence à mettre à l'honneur les sociétaires grâce à des remises de médailles accompagnées de diplômes.

Bien que dans les années 20 ces décorations ne soient attribuées qu'aux seuls musiciens totalisant minimum 20 années de pratique musicale, «l'éventail» des distinctions s'est peu à peu étoffé au fil des ans, notamment en raison des transformations et des évolutions de la société en général.



La grande médaille dorée montée en collier pour 75 ans de présence

Aujourd'hui, la Fédération propose plus de 40 modèles de médailles fédérales (brelouques, étoiles fédérales, grandes médailles, médailles d'honneur, médailles de direction, médailles pour services rendus), confédérales (médailles d'honneur, médailles de direction, médailles des vétérans, plaquettes pour bannières), gouvernementale (la médaille pour sociétés musicales et chorales) et associatives couvrant ainsi l'ensemble des activités qu'elles soient musicales (musicien, choriste, directeur,...) ou non (président, trésorier, archiviste,...). De la sorte, la F.R.S.M perpétue l'œuvre de ses fondateurs en manifestant à tous les membres des sociétés affiliées, la reconnaissance de la plus grande Fédération Musicale de France.

Les distinctions sont commercialisées par la FRSM HDF diffusion SARL inscrite au RCS.

Les distinctions sont commercialisées par la FRSM HDF diffusion SARL inscrite au RCS.



Les évolutions de l'étoile fédérale pour 50 ans de présence au fil du temps...



Avec un ruban tricolore et un avers convexe



Avec un ruban bicolore et un avers plat

Avec un écrin, avers et revers en relief et ruban aux couleurs des HDF (après 2018)



La plaque commémorative du centenaire de la Fédération avec support



Les breloques et les médailles d'honneur jusqu'en 2018



Les médailles pour 20 ans (bronze), 30 ans (argent) et 40 ans (or) ont un avers avec les beffrois du Nord et du Pas de Calais, du logo de la région de 1993 et une lyre.

La FRSM HDF via sa société commerciale FRSM HDF DIFFUSION SARL qui édite les médailles, propose un large éventail de distinctions :

- pour les musiciens : 5, 10, 15, 20, 30, 40, 50, 60, 65, 70, et 75 de présence au sein des sociétés musicales
- pour les directeurs : 5, 10, 20, 30, 40 et 50 ans de direction au sein des sociétés musicales
- pour les non musiciens et bénévoles : 5, 10, 15, 20, 30, 40, 50 et 60 ans de services rendus

Pour tous renseignements : 09.77.06.91.77 ou par mail à : sarl.hdf.diffusion@gmail.com

Photos, accessoires et présentations, non contractuels

De nos jours, les médailles ont un avers avec le logo de la FRSM HDF



Médaille d'honneur argentée pour 30 ans de présence avers et revers (logo 2019) et son écrin

Médaille dorée avec étoile pour 30 ans de services rendus (logo 2019) et son écrin

Vous ensemble pour construire l'avenir...



Maquette et Impression Cré@ Repro - 03 21 41 25 60 - Ne pas jeter sur la voie publique

FRSM HDF - 121, rue Delespaul - 59000 Lille - 03 28 55 30 20 - frsm@orange.fr

